

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISELLE GALICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 octobre 1999, à 19 h 30
Auberge Radisson
66, rue desGroseillers
Radisson

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
MUNICIPALITÉ DE CHAPAISS	
LOUISE SAUCIER	2
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES	
LOUISE DUCAP, RENÉ PERRON, LOUISE SAUCIER	25

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Bienvenue à cette rencontre, reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, comme vous le savez, la Commission sur la gestion de l'eau au Québec est mandatée par le ministre de l'Environnement pour tenir audience sur l'ensemble de la problématique de la gestion de l'eau. Notre Commission a un mandat qui s'échelonne du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans ce mandat, nous avions deux obligations importantes, l'une de faire une première tournée du Québec pour faire émerger l'information du dossier, permettre aux gens de venir poser des questions. Et à cette occasion, donc, nous avions convoqué l'ensemble des ministères concernés par la gestion de l'eau, et les gens, tout au long de la tournée de la 15 Commission, ont posé des questions.

20 Ça a donné une masse d'information extraordinaire, qui représente, par exemple, juste pour les transcriptions de l'audience, quelque chose comme sept mille ou huit mille pages, plusieurs centaines de documents déposés, différentes études de tout genre, de sorte qu'on a pu constituer, ramasser le savoir épars dans l'organisation, tout en sachant, bien sûr, qu'il y a des lacunes à cette information-là et que toute la connaissance n'est malheureusement pas disponible parce que, déjà dans l'appareil, il y a eu comme des pertes de tradition dans la connaissance.

25 Dans la deuxième partie de l'audience, nous refaisons une deuxième tournée du Québec pour obtenir cette fois-ci des mémoires ou des opinions de la part d'individus ou de groupes qui veulent sensibiliser la Commission à certains aspects de la question. On comprend qu'un dossier aussi large que la gestion de l'eau au Québec couvrant à la fois l'eau souterraine, l'eau de surface, les infrastructures municipales et les questions globales comme les 30 changements climatiques et autres, un sujet donc aussi vaste donne lieu à toutes sortes d'angles à travers lesquels les gens peuvent aborder la question.

35 Nous sommes heureux d'être ici ce soir, à Radisson, pour entendre les mémoires de deux groupes qui nous ont signifié leur intention d'alerter la Commission sur un certain nombre de points de vue. D'autres groupes, en particulier d'Inuit et de Cris, viendront à Montréal présenter leur mémoire, parce que nous avons fait une tournée relativement tardive dans ces régions pour favoriser l'information.

40 Ce soir, donc, nous avons en essence la veillée à nous pour entendre le mémoire de la Ville de Chapais, ainsi que du Conseil régional de développement de la Baie James. Je rappelle que s'il y a aussi d'autres mémoires qui ne se sont pas annoncés, je pourrai les entendre.

45 Je rappelle aussi qu'il existe dans la procédure un droit de rectification. S'il y a des gens présents ce soir qui entendaient des choses qui ne sont pas exactes au niveau des faits, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un moment de rectification, qui n'est pas un moment d'argumentation, mais simplement un moment de corriger les faits qui auraient pu être erronés. Je pense bien que, compte tenu de l'immense foule que nous sommes, il n'y aura pas grand grand problème ce soir au niveau de la procédure.

50 Alors, j'invite donc d'abord la représentante de la Ville de Chapais, s'il vous plaît, de venir présenter son mémoire. Madame, bienvenue et bonsoir!

Mme LOUISE SAUCIER :

55 Bonsoir! Alors, dans un premier temps, j'aimerais remercier les membres de la Commission d'avoir accepté de venir à Radisson, et au nom du Conseil régional du développement puisque tout à l'heure aussi j'en ferai partie, je ferai partie du comité de travail. Alors, je souhaite la bienvenue à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour les fins de l'audience, on peut vous demander de vous identifier?

Mme LOUISE SAUCIER :

65 Alors, Louise Saucier, maire de la Ville de Chapais. Alors, le mémoire présenté par la Ville de Chapais a pour but de vous sensibiliser à la problématique de la qualité de l'eau utilisée par la population chapaisienne. Évidemment, vous me direz que cette Commission, ainsi que le ministère de l'Environnement, n'a pas le mandat de supporter les coûts de rajeunissement d'infrastructures municipales, c'est vrai. Mais si vous êtes ici, j'ose espérer, c'est aussi pour entendre, comprendre et proposer certaines pistes de solution face aux situations vécues dans la région Nord-du-Québec.

75 La région Nord-du-Québec est reconnue par le gigantisme de sa ressource aqueuse. 54 % des eaux douces de l'ensemble du Québec s'y trouvent, dont 35 % s'écoulent vers la Baie d'Ungava et 65 % vers les baies de James et d'Hudson.

80 L'exploitation de cette ressource, dans un contexte d'abondance, ne s'effectue pas nécessairement sans quelques heurts. Le présent mémoire vise à décrire la problématique de la gestion de l'eau potable à Chapais et à en dégager les difficultés rencontrées.

85 Signalons, au départ, que le système de distribution et de traitement de l'eau potable provient de l'entreprise Minnova incorporée, qui l'a conçu et aménagé pour les fins spécifiques de sa production industrielle minière.

90 Après la cessation des opérations minières, soit en date du 1er décembre 1991, cette dernière entreprise nous cédait pour une somme nominale un réseau désuet présentant des risques tant pour la qualité de l'eau potable que pour la continuité dans le processus de distribution.

95 La Ville de Chapais doit, depuis ce temps, relever un défi quotidien, soit celui de fournir à ses contribuables une eau de qualité, tout en épargnant une dépense inhérente à ce service de l'ordre de 232 200 \$, soit 10,4 % de son budget d'opération.

100 La prise d'eau est située à près de 7 kilomètres du poste de distribution situé sur le boulevard Springer, soit au lac Presqu'île. On vous avait mis «voir schéma 1» et j'ai réalisé qu'il n'était pas inclus, je vous le ferai parvenir.

105 À cet endroit, il y a un poste de surpression composé d'une seule pompe électrique de 250 HP ayant une capacité de 2 400 gal/min et d'une unité d'urgence diésel. Ce sera peut-être un peu technique, mais je pense que c'est quand même important pour décrire la situation.

110 L'entreprise Minnova incorporée a procédé à la mise en place d'une digue en gravier dans le lac, dont le but était de filtrer l'eau avant de la capter par la prise d'eau. Cependant, cette digue n'a jamais été fonctionnelle et l'entreprise susmentionnée a rallongé la conduite d'adduction jusque de l'autre côté de cette digue. Cette conduite est en acier et a un diamètre de 0,9 mètre.

115 Il n'y a pas de conduite fermée entre le poste de surpression et le rivage du lac. Cette section est un canal à ciel ouvert.

120 Il faut noter qu'un couvert de 5 pieds d'eau se retrouve actuellement au-dessus de la crête actuelle et cela cause des problèmes de température, de goût et d'odeur en période estivale, et cet été surtout avec la baisse du niveau de l'eau. Ce phénomène a d'ailleurs été plus marqué en 1999, alors que le niveau du lac a atteint l'un des niveaux les plus bas jamais enregistrés. En effet, la Municipalité a connu une prolifération de coliformes, dont la concentration excédait les normes permises sans qu'il nous ait été possible de cerner la ou les causes exactes.

125 Dans le passé, cette situation a amené les autorités minières à envisager le prolongement de cette prise d'eau sur une longueur de 50 mètres. À cet endroit, la profondeur de l'eau atteint près de 8 mètres. Toutefois, ce projet a été mis de côté dans l'hypothèse où la Municipalité bénéficierait d'un vaste programme de restauration de son réseau.

130 À cette carence conceptuelle s'ajoute l'intensification des activités humaines. Ces activités humaines sont: premièrement, la naissance d'un regroupement autochtone près de la prise d'eau; deuxièmement, les baignades de citoyens à l'endroit d'une plage improvisée; troisièmement, la circulation de bateaux à moteur aux environs immédiats de la prise d'eau. Alors, les adeptes de la pêche sportive et de la chasse empruntent tous un trajet qui se

rapproche à près de 10 mètres de la prise d'eau. Et si vous voulez, tout à l'heure, je pourrai vous montrer quelques photos du regroupement autochtone.

135 L'ensemble de ces activités humaines, dont on connaît mal les impacts environnementaux, constitue une situation pour le moins préoccupante pour la corporation municipale. Face à cette agression humaine, la Ville de Chapais a l'impression que le ministère de l'Environnement devrait jouer un rôle différent du rôle traditionnel de policier de l'environnement. Il devrait avoir un mandat élargi, jouer un rôle proactif de collaborateur avec les autorités municipales en vue d'identifier et de mettre en place des stratégies de redressement à court terme, voire même de travailler à la progression et à la réalisation de nos projets d'amélioration - non pas seulement à les analyser et à émettre des certificats d'autorisation - auprès d'autres ministères impliqués. Il pourrait ainsi mettre à profit leur expertise et leurs connaissances.

145 État de la conduite d'adduction. Alors, depuis sa création en 1955, Ville de Chapais est desservie par une conduite de 400 millimètres de diamètre ayant une longueur de 7 315 mètres.

150 Cette conduite, âgée de plus de 40 ans, a la désagréable particularité d'être en bois. Depuis plusieurs années, cette conduite, en réaction aux brusques variations climatiques entre la fin de l'hiver et le début du printemps, vit des fuites de plus en plus inquiétantes dont certaines atteignent une longueur de 50 mètres. À l'occasion, l'expansion du bois finit par colmater ces fissures.

155 Cependant, il faut aussi procéder, lorsque le bois ne répond plus à cette propriété, au changement de sections complètes. Cette intervention provoque l'arrêt de la distribution de l'eau pour une période plus ou moins prolongée, ce qui place la Municipalité dans une situation fort délicate, puisque tout arrêt de distribution est considéré comme un non-respect du contrat signé avec l'entreprise Chapais Énergie à qui l'on a été dans l'obligation d'assurer la livraison en continu de 650 gal/min.

160 Or, lorsqu'il y a un bris, la Municipalité s'expose à des pénalités et à des poursuites judiciaires pour dommages-intérêts et perte de revenus, l'ensemble de ces pénalités et frais ayant déjà été fixé à plus de 2 000 \$ par heure d'arrêt. Il ne faut pas oublier que l'entreprise Chapais Énergie a elle-même un contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec prévoyant de telles pénalités. Il s'agit donc d'une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

170 Et nous sommes d'autant plus vulnérables que nous ne disposons pas d'un réseau parallèle nous permettant d'éviter de telles interruptions. Et comme c'est la vraie vie, je peux vous dire que lundi, il y a eu un bris d'eau et on a dû arrêter le service à l'usine de cogénération pour cinq heures. Alors, c'était une situation d'urgence et on l'a vécue. C'est vraiment la réalité.

Enfin, dans la majeure partie du parcours, la conduite a été posée dans le sol, à une profondeur d'environ 1.25 mètre dans le sol, et recouverte d'environ 1 mètre de matériel sablonneux tantôt attaqué par la force éolienne qui en provoque une érosion progressive,

175 mettant à nu certaines sections ainsi plus vulnérables à l'action humaine et aux véhicules tout-terrain, tantôt envahi par la végétation arbustive nous empêchant tout accès et toute réparation.

180 La Ville de Chapais dispose de deux réservoirs de 150 000 gallons chacun également en bois. Ces réservoirs nous dévoilent deux carences importantes, l'une au niveau de la prolifération de micro-organismes du règne bactérien ou animal et l'autre au niveau de leur temps de protection.

185 En effet, lors de l'année financière 1998, nous avons été sévèrement atteints par une prolifération de larves d'insectes pondus dans les pores du bois. Suivant les microbiologistes, ce type de réservoir est un paradis pour les larves de mouches noires ou autres insectes. Il a été très difficile de déloger cette colonie d'insectes que la chloration n'affecte pas et nous n'avons pas l'assurance, aujourd'hui, que toutes les colonies ont été délogées du réseau ni qu'aucune autre invasion n'aura lieu.

190 Par ailleurs, ce type de réservoir présente un attrait pour le vandalisme. Son emplacement actuel, soit en retrait sur le site minier, en plein cœur de la forêt, se prête à de telles activités humaines. De plus, le type de matériaux de construction utilisé pour ces réservoirs soulève encore plus de craintes. Et ces craintes sont fondées, comme en témoigne la récente constatation du directeur des travaux publics, les réservoirs ont été troués.

195 Enfin, la dimension des réservoirs présente une carence évidente quant au temps de protection. Il n'était d'ailleurs que de 3 heures avant la construction de l'entreprise Chapais Énergie, entreprise aquivore s'il en est une. Aujourd'hui, le temps de protection n'est plus que de 45 minutes.

200 Le démantèlement des réservoirs existants et la construction de nouveaux réservoirs en béton derrière la station de pompage du boulevard Springer, qui nous permettrait de centraliser les équipements municipaux et de limiter les actes de vandalisme, ont déjà été analysés. Cependant, à l'époque, le coût faramineux de 400 000 \$ a fait fuir nos bonnes intentions.

205 La Ville de Chapais ne dispose pas de données particulières sur la moyenne d'âge des pompes électriques et des autres composantes du réseau de distribution et du traitement de l'eau potable au Québec.

210 La fiabilité du réseau actuel de la Ville de Chapais repose sur la longévité fonctionnelle de ses équipements. Les stations de pompage actuelles et leurs équipements, pompes électriques, pompes diésel, ont traversé l'âge respectable de 40 ans.

215 Le système actuel ne renferme aucun contrôle automatisé, aucun contrôle d'énergie et aucun contrôle de sécurité. Il ne s'agit, en fait, que d'un équipement de première ligne.

La station de chlorination présente aussi un état de désuétude. Actuellement, il n'existe aucune pièce de rechange disponible sur le marché pour la pompe doseuse qui assure le débit

220 de chlore. Aucun système automatisé de vérification du taux de chlore assure l'uniformité du débit. En effet, il faut attendre qu'un citoyen nous prévienne que l'eau potable dégage une puissante odeur de chlore pour se rendre compte qu'il y a un excès de chloration.

225 Malgré toutes les carences fonctionnelles et structurales du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable, la Ville de Chapais, à son grand étonnement, n'a jamais été en mesure de voir son projet d'amélioration du réseau d'aqueduc priorisé antérieurement au Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec présenté en avril 1997, puis au Programme Eaux Vives représenté en 1997.

230 Ce projet prévoit la construction d'un système de captage en eau souterraine, de réfection de la conduite d'amenée et d'agrandissement au poste de pompage du boulevard Springer.

235 Pourtant, préalablement, la Ville de Chapais a effectué une campagne de recherche en eau souterraine. Six forages hydrostatiques ont été exécutés à différents emplacements sur le territoire de Chapais. Un puits d'essai a été aménagé à l'endroit le plus propice, c'est-à-dire au lac Presqu'île. Les essais de pompage ont permis de prouver une capacité de production de 22 000 mètres cubes par jour.

240 Deux variantes sont possibles concernant le vaste projet d'amélioration du réseau d'aqueduc. La solution la plus économique fait état d'un coût de projet s'établissant à un peu plus de 3 millions \$. La solution souhaitable, soit celle la plus appropriée dans les circonstances, prévoyant la simplification du réseau actuel, l'installation d'un nouveau réservoir en zone urbaine et l'économie d'énergie annuelle de 40 000 \$, coûterait 4 millions \$.

245 Il s'agit d'un vaste projet dont les modalités de calcul et de versement d'une contribution financière, en vertu du Programme Eaux Vives, prévoient une contribution municipale de base évaluée à 3 % de la richesse foncière uniformisée. Dans ces circonstances, on exige de la Ville de Chapais une dépense de près de 1 million \$ avant même de recevoir le premier dollar de subvention.

250 De plus, en cette matière, on subventionne à 50 % des coûts admissibles. Donc, pour un projet théorique de 4 millions \$, la Ville de Chapais devrait s'attendre à dépenser une somme équivalente à 2.5 millions \$ - et même si on allait avec 3 millions \$, ce serait encore au-delà de 2 millions \$ - ce qui rend de tels projets hors de portée pour une municipalité de notre envergure, soit 2 000 habitants.

La Ville de Chapais représente un site privilégié pour divers projets structurants tel que le projet de pisciculture.

260 Toutefois, il est impossible d'aller de l'avant avec un tel projet. La Municipalité n'est pas en mesure d'assurer son approvisionnement aquifère évalué à 828 mètres cubes/heure. Lors de

rencontres préparatoires avec un promoteur intéressé, ce dernier s'est montré, de plus, fort réticent en regard de la durée de vie résiduelle de la conduite d'adduction.

265 On prive donc une collectivité d'investissements significatifs et de la création de 8 à 10 emplois directs. De plus, comme les stations piscicoles ne voient pas le jour, l'on se prive de toute une série d'activités parallèles, dont: abattoir, transformation, transport, éviscération, congélation, fumage et emballage.

270 Bref, le réseau actuel ne peut supporter l'ajout de nouveaux consommateurs industriels, ce qui représente un sérieux frein à notre développement économique. Et Dieu sait que Chapais en a grandement besoin.

275 Comme vous l'avez constaté, la Ville de Chapais représente un endroit où la gestion de l'eau potable est pénible et ce, à tous les niveaux. La qualité de l'approvisionnement est déficiente et les équipements de distribution et de traitement sont encore, de plus, très désuets.

280 Le projet d'amélioration de notre réseau d'aqueduc est une absolue nécessité, mais nous nous heurtons à des programmes de subvention non appropriés à nos besoins. Une municipalité comme la nôtre ne peut seule assumer des exigences financières aussi démesurées que celles définies en vertu du Programme Eaux Vives.

285 À notre sens, les municipalités doivent pouvoir compter sur l'assouplissement de certains programmes ou de certaines politiques en fonction de l'urgence de leur situation particulière et en fonction de leur capacité financière.

290 L'ensemble des énoncés que je viens de vous décrire a un impact direct sur la population. Et ça, c'est ce qui, aujourd'hui, m'amène et c'est ce qui est le plus important, c'est que les citoyens de Chapais sont directement touchés. Les petites municipalités comme la nôtre font face à de nombreux défis. Elles ont besoin certes d'aide financière, mais aussi de support technique. Maintenant, reste à savoir si aussi le ministère de l'Environnement désire jouer ce rôle. Merci.

LE PRÉSIDENT :

295 Merci beaucoup, madame Saucier. Sur le dernier point, évidemment, parlons du ministère de l'Environnement d'une manière très globale puisqu'un bon nombre de ces responsabilités-là ont été maintenant relayées au ministère des Affaires municipales. Et donc, on va les prendre comme un appel à l'aide indifférencié sur un comptoir ou sur l'autre.

300 Avant qu'on passe à des questions un petit peu plus générales, j'aimerais vérifier avec vous quelques points. Je n'ai pas compris, en page 3 du mémoire, quand vous parlez de la conduite qui est en acier et qui a un diamètre de .9 mètre.

305 Mme LOUISE SAUCIER :

Oui, j'espère que je saurai vous répondre, c'est très technique.

LE PRÉSIDENT :

310

C'est parce qu'après ça, vous dites que:

«Il n'y a pas de conduite fermée entre le poste de surpression et le rivage du lac.»

315

Je n'arrive pas à les situer visuellement. Et comme le plan n'était pas là pour accompagner, je n'arrivais pas à comprendre qu'est-ce qui est dit d'une manière précise.

Mme LOUISE SAUCIER :

320

Alors ici, j'ai peut-être, je pourrais vous le laisser, j'ai un schéma de la conduite d'amenée d'eau, parce que c'est plus technique, alors là je ne voudrais pas vous induire en erreur. Et j'ai effectivement le plan du système d'eau préparé par les ingénieurs. Alors, quand on parle de ce qu'on a présenté au ministère des Affaires municipales au niveau du projet Eaux Vives, j'ai le document que je pourrais peut-être vous donner, qui répondrait davantage à vos questions.

325

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que le projet Eaux Vives, c'est vraiment la nouvelle situation vers laquelle vous voulez aller.

330

Mme LOUISE SAUCIER :

Oui.

335

LE PRÉSIDENT :

J'essaie de comprendre la situation actuelle d'une...

Mme LOUISE SAUCIER :

340

De la conduite. Malheureusement...

LE PRÉSIDENT :

345

... d'une conduite qui est dans le lac et qui amène vers un poste de surpression. Et là, il y a donc un espace où c'est...

Mme LOUISE SAUCIER :

350 C'est comme si c'était...

LE PRÉSIDENT :

... à l'air. C'est un canal ouvert.

355 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'est ça, et ce n'est pas assez profond. Quand on dit que - si j'ai bien compris votre question - c'est que ce conduit-là est recouvert de très peu d'eau, et ça, ça cause problème.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxièmement, vous faites, comme toutes les municipalités sans doute, analyser votre eau?

365 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui, régulièrement. Et je peux vous dire que cette année, on a eu plus de difficulté à contrôler la qualité de l'eau. Même, pour une première fois, on a dû demander aux citoyens de faire bouillir leur eau.

370 **LE PRÉSIDENT :**

À cause de contamination bactériologique?

375

380 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui, oui, effectivement. Et cette année, on a eu plus de difficulté à le contrôler, effectivement à cause aussi du niveau de l'eau. Quand on parle dans le mémoire qu'il y a eu moins d'eau sur le tuyau, ce qui a amené plus de problème, effectivement. Mais cette année, je vous dirais pendant trois semaines - et ça, c'est comme une situation nouvelle, c'est pour ça que la situation se dégrade - on a dû demander aux citoyens de faire bouillir l'eau. Et là, on commence juste à contrôler la situation.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vos spécialistes vous ont donné les raisons de ça?

390 **Mme LOUISE SAUCIER :**

J'imagine que le directeur des travaux publics, c'est surtout lui qui communiquait avec le Ministère. On nous a dit que c'est effectivement dans certaines parties de la ville où il y avait moins de circulation d'eau. Parce que dans certaines parties de la ville, c'était moins dramatique.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Je vois que mes collègues veulent poser des questions. Alors, je ne poserai pas toutes mes questions en cascade, j'y reviendrai tantôt.

400 Alors, madame Gallichan, allez-y.

405 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

De fait, j'ai aussi des points d'information à vous demander pour bien comprendre.

410 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Comme je vous dis, si c'est trop technique, je prendrai des notes et puis je vous retournerai les réponses.

415 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous dites également quelque part que, en plus de la demande que vous faites en vertu du Programme Eaux Vives, vous avez également de façon infructueuse tenté votre chance à l'époque du Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec.

420 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui, en 97.

425 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Comment ça se fait que ça n'a pas marché? Est-ce que vous avez présenté à peu près le même type de projet que vous avez là?

430 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui. Et la difficulté, c'est qu'on est une petite municipalité. Alors, des critères d'acceptation de projet, c'est aussi le coût par habitant. Alors, pour 2 000 de population, vous comprendrez qu'un projet de 3 millions \$, quand on le fait rationnellement, c'est toujours trop élevé. C'est ce qui influence fortement la décision du Ministère.

435 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

L'autre question - j'en ai plusieurs moi aussi, mais je les prends au fur et à mesure que je les vois lorsque je tourne mes feuilles - lorsque vous dites au-dessus de la crête, il y a à peu près 5 pieds d'eau, est-ce que pour la Municipalité, ce ne serait pas une dépense moindre que justement d'essayer d'amener la prise plus loin dans le lac.

440 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Présentement, je vous dirais que c'est une solution qu'on envisage à court terme. Parce qu'effectivement, il faut régler le problème, sauf que pour nous, c'est une solution à court terme. Mais effectivement, ça fait partie des choses à court terme à régler. Oui, c'est à envisager.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'à long terme, vous voulez aller à l'eau souterraine.

450 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui. Je vous dirais que oui, à moyen. J'espère que ce sera à moyen et non à long terme. Parce qu'il faut effectivement changer les conduits; ce qui est en bois, il faut les changer.

455 Et aussi, il faut penser, bon, au niveau de l'allongement du tuyau, c'est au niveau de la qualité, mais il faut fournir à l'usine Chapais Énergie une quantité importante d'eau. Alors, il faut aussi que notre système d'eau soit fiable. Et même si on allonge le tuyau, les tuyaux sont toujours en bois, ça, ça ne change pas. Ça améliore peut-être la qualité à court terme de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Quels tuyaux sont en bois?

465

Mme LOUISE SAUCIER :

Les tuyaux en général, les conduits d'eau sont en bois en général. C'était ce qui existait au niveau de la mine à l'époque.

470

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous livrez l'eau aux maisons?

475

Mme LOUISE SAUCIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

480

Par votre aqueduc?

Mme LOUISE SAUCIER :

485

Oui. C'est-à-dire que le système d'eau, l'eau est prise et on a un 7 kilomètres à faire, ce qui est aussi coûteux pour la Municipalité de Chapais.

LE PRÉSIDENT :

490

Et c'est cette conduite de 7 kilomètres qui est en bois.

Mme LOUISE SAUCIER :

495

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Votre réseau municipal proprement dit?

500 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Il y a une partie, je vous dirais, qui est aussi en bois. Il y a certaines choses qui ont été changées. Il faudrait à ce moment-là que je vous dise, bon, bien, de tout l'ensemble du réseau, combien il reste en bois, mais il reste beaucoup encore.

505
510 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Avant 1991...

510 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'était la mine qui gérait le -- ce n'était même pas la Ville. Vous savez, c'était la mine qui gérait tout le système d'eau, les stations de pompage et c'était eux qui avaient pris en charge ce système-là.

515
520 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et qui abreuvait la ville. C'est ça que je dois comprendre?

520 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui, et qui avaient même leur employé. Il y avait quelqu'un. Et même cet employé-là, quand la mine a fermé, cet employé-là est devenu un employé de la Ville puisque c'était le seul à connaître le système d'eau.

525
530 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et puis une dernière question, pour le moment en tout cas. Le lac Presqu'île, est-ce que c'est celui qui se trouve, quand on se dirige de Chibougamau vers Chapais et qu'à un moment donné, on tourne pour aller à la communauté de Oujé Bougoumou, à notre gauche, là, il y a une mine et puis on nous a dit qu'il y avait un lac dans ce secteur-là dont la couleur de l'eau était rouge. Ce n'est pas celui-là?

535 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Ce n'est pas celui-ci, non. Je vous dirais, c'est près de Chapais, mais ce n'est pas en s'en allant vers Oujé Bougoumou. C'est plus à l'intérieur de Chapais, de la ville même, sur le territoire de la MBJ. Et quand, tout à l'heure, je vous parlais des regroupements autochtones, j'ai des photos puis on voit effectivement le lac. Mais ce n'est pas en s'en allant vers Oujé, c'est vraiment à l'intérieur plus par Chapais, parce que c'est à 7 kilomètres.

540 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

545 Vous ne pouvez pas arrêter les activités humaines dont vous nous avez parlé? La Municipalité ne peut pas régir ça?

Mme LOUISE SAUCIER :

550 Bon, alors les gens sont sur le territoire de la MBJ. Alors nous, on a demandé, on a fait une demande à la Municipalité de la Baie James, en leur disant: «Écoutez, il y a des gens qui sont venus s'installer.» Et pour toute réponse - effectivement, j'ai une lettre ici - alors, on me répond, et c'est la MBJ:

555 «Suite à l'inspection faite le 28 septembre - alors on nous répond le 7 octobre - au lac de la Presqu'île, vous trouverez ci-joint les photographies du site en question que vous pourrez conserver pour vos dossiers. Veuillez agréer, monsieur, nos salutations les meilleures.»

560 Alors, c'est les seules choses qu'on a faites. Si on veut arrêter, il va falloir probablement faire d'autres pressions et ce ne sera plus au niveau de la Municipalité de la Baie James. Il va falloir probablement demander au ministère de l'Environnement d'aller vérifier, parce que la MBJ nous ont répondu en nous envoyant des photos.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

565 Madame, merci pour votre présentation. Vous savez que le rôle de la Commission n'est pas de régler les problèmes ponctuels, mais d'essayer de généraliser un petit peu les cas pour faire des recommandations d'orientation politique au gouvernement.

Mme LOUISE SAUCIER :

570 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

575 Alors, si je comprends bien, vous avez, par rapport au problème que vous nous avez présenté, un plan de correction à court terme et deux solutions possibles à moyen terme.

Mme LOUISE SAUCIER :

580 Oui.

585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Votre plan de correction à court terme, garantir de l'eau potable de qualité...

585 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'est le prolongement du tuyau.

590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça. Il est en cours actuellement?

595 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Il va se faire avec les ingénieurs, effectivement. Il faut demander les plans, bon, toute la restructuration. Il va se faire dans les semaines qui viennent.

600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans les semaines qui viennent, bon.

605 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'est ça.

610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, pour vos citoyens, il y a quand même une solution à court terme qui est envisagée. Et si je comprends bien, la Municipalité prend ses responsabilités.

615 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui, oui, effectivement, effectivement. On ne peut pas prendre une population en otage parce que soi-disant on n'a pas eu de subvention. Je ne pense pas que le Conseil de ville de Chapais procède de cette façon-là.

620 Dans le fond, si on regarde en gros la problématique puisqu'on veut sensibiliser la Commission aujourd'hui, c'est de dire que dans les petites municipalités comme nous, où il y a peu de population, le Programme Eaux Vives ne répond pas à nos besoins puisque ce sera toujours trop cher. On ne pourra jamais se permettre de renouveler nos infrastructures municipales. Pourtant, l'eau dans les petites villes, c'est aussi important qu'à Montréal, mais nous, on n'aura jamais les montants, les...

625 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les moyens.

630 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Les moyens. Et c'est ce que je viens vous dire aujourd'hui, c'est qu'il faut aussi penser aux petites municipalités dans le rajeunissement des infrastructures et aussi, dans un deuxième temps, peut-être de demander au ministère de l'Environnement de nous appuyer davantage dans notre gestion, en tout cas, des problèmes environnementaux chez nous.

635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Si je comprends bien, vous verriez du Ministère plus un rôle d'aide et d'appui technique.

640 **Mme LOUISE SAUCIER :**

De support technique, oui, effectivement.

645 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et moins de contrôle.

650 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Moi, je me dis, s'ils contrôlent dans le but de nous aider et non pas de jouer simplement au policier puis dire: «vous êtes en infraction», je n'ai rien contre le contrôle. Mais ce que je veux dire, c'est que présentement, je perçois le rôle du ministère de l'Environnement, en tout cas du moins chez nous, comme beaucoup plus comme quelqu'un qui vient vérifier si on fait nos devoirs et qu'il n'a jamais, lui, d'obligation par rapport à nous. Et dans ce sens-là, je trouve ça dommage.

655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

660 Là-dessus, je pense que votre recommandation est bien prise en note.

Vous avez, si je comprends bien, deux solutions, une solution la moins coûteuse et une solution que vous qualifiez de souhaitable. Il y en a une qui est de 3 200 000 \$ à peu près et l'autre de 4 millions \$. Est-ce que vous avez une troisième solution qui serait conforme à la capacité de payer de votre population, s'il n'y avait aucune aide?

665 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Présentement, je vais vous avouer qu'on n'a pas pensé à une troisième possibilité. Je vais vous avouer que suite au refus, on s'est dit: «Bien, on va regarder de quelle façon on va aller chercher une aide supplémentaire.» Et c'est beaucoup plus dans ce sens-là, parce que c'est une nécessité. On le dit dans le mémoire et c'est vrai. Et je pense que c'est pour la population, c'est pour aussi pouvoir desservir l'usine de cogénération de Chapais. C'est une des rares usines qu'il y a à Chapais. Parce que vous savez que Chapais a vécu une décroissance énorme, il ne faut pas perdre d'industries.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

L'usine de cogénération, c'est Chapais Énergie?

Mme LOUISE SAUCIER :

C'est Chapais Énergie. Alors, il faut continuer à donner des services et, en plus, il faut amener du développement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Comme une pisciculture, par exemple.

Mme LOUISE SAUCIER :

Comme une pisciculture, effectivement. Les études de faisabilité sont là; ce qu'il manque, c'est l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que la Municipalité a envisagé des partenariats avec ces industriels-là pour le problème de l'eau, par exemple avec Chapais Énergie ou avec un possible promoteur de production piscicole? Eux autres, ils vont avoir, de toute façon, besoin d'eau et la Municipalité a besoin d'eau. Alors, est-ce que des approches collectives ou conjointes peuvent être envisageables?

Mme LOUISE SAUCIER :

L'usine Chapais Énergie paie déjà des taxes sur l'eau. Et vous savez, pour faire venir une usine dans le Nord, il faut que ce soit très alléchant. Et à l'époque, le Conseil de ville a signé des ententes avec Chapais Énergie où, pour une période de vingt ans, il y a un contrat où l'eau est fournie...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

L'eau est garantie.

Mme LOUISE SAUCIER :

715 ... à des taux très très très avantageux et c'était comme une condition pour que Chapais vienne.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

720 Très avantageux pour la compagnie.

Mme LOUISE SAUCIER :

725 Pour la compagnie, effectivement, et il y a eu des ententes. Pour changer ça, il faut ouvrir le contrat. Et je vous dirais que présentement, on a aussi, à l'automne, vécu une situation où, vous savez, le Ministère voulait imposer les usines de cogénération. Donc, même Chapais perdait les taxes. Ce qui a fait que nous, on a préféré mettre nos énergies pour ne pas perdre les taxes au niveau de l'usine et laisser la contribution au niveau de l'eau comme ça, parce qu'on mettait en péril même la survie de l'entreprise.

730 Alors, vous savez, il y a des fois où ce n'est pas toujours blanc, où il faut faire comme des concessions. Et présentement, Chapais n'a pas les moyens de perdre une entreprise.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

735 Je comprends votre point de vue. Il pourrait y avoir d'autres voies, mais ça, c'est votre choix.

Mme LOUISE SAUCIER :

740 C'est ça. Présentement, je vous dirais, la réponse est non, il n'y a pas eu de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

745 Concernant le contrôle de l'activité humaine, madame Gallichan vous a posé une question là-dessus, est-ce que, juridiquement, vous avez vérifié si la protection de votre source d'eau potable n'est pas une priorité?

750 **Mme LOUISE SAUCIER :**

750 Je vous dirais que la seule intervention qu'on a faite - et là, j'ai eu la lettre juste avant de quitter parce que je voulais voir qu'est-ce qui était arrivé avec la MBJ - notre seule intervention a été faite auprès de la Municipalité puisque c'est sur son territoire.

755 Juste avant de quitter, c'est ça, j'ai dit: «Bon, qu'est-ce qui arrive? Est-ce qu'on a eu des nouvelles de la MBJ?» Et j'ai eu ça avec les photos. Alors j'ai dit: «Je vais apporter au moins la réponse.» Ce que je réalise, c'est que je dois aller au-delà, auprès du ministère de l'Environnement, pour aller au moins signifier ce qui se passe.

760 **LE PRÉSIDENT :**

760 Est-ce qu'on doit comprendre que cette prise d'eau là n'est pas sur le territoire de Chapais?

765 **Mme LOUISE SAUCIER :**

765 Non, c'est le territoire de la MBJ, territoire extérieur.

770 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

770 Le temps de protection de 45 minutes, ce temps de protection, vous définissez ça comment?

775 **Mme LOUISE SAUCIER :**

775 Où on peut fournir de l'eau à nos citoyens et au niveau de l'usine.

780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

780 Aux citoyens.

785 **Mme LOUISE SAUCIER :**

785 C'est ça, parce que l'usine prend beaucoup d'eau.

790 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

790 Et quel est le temps de protection que vous visez, normalement? 45 minutes, c'est insuffisant, j'imagine?

790 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui. Alors là, je vous dirais, dans ce qui était proposé, c'était une douzaine d'heures.

795 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Douze heures, pour votre correctif à moyen terme ou pour votre plan de correction à court terme?

800 **Mme LOUISE SAUCIER :**

À moyen terme. Parce qu'à court terme, c'est toujours 45 minutes. Parce que comme je vous dis, à court terme, c'est l'allongement du boyau qui va améliorer la qualité de l'eau, mais qui n'en donnera pas nécessairement plus, qui ne donnera pas plus de débit, qui n'améliorera pas les conduits. C'est pour ça qu'on dit que c'est à court terme, parce que c'est une solution qui ne peut pas être là pour des années puisque, de fois en fois, on a des fuites.

LE PRÉSIDENT :

810 Dans votre projet à venir, probablement que c'est un des problèmes que vous devez avoir avec le ministère des Affaires municipales, l'impression que j'ai, c'est que par rapport à la situation de maintenant et par rapport à la situation attendue, il y a plus d'eau que vous visez que vous n'en avez maintenant. Est-ce qu'il y a du développement qui est inclus là-dedans?

815 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'est-à-dire que ce que nous, on demande, c'est bon, évidemment, je ne sais pas, c'est d'avoir plus d'eau en réserve. C'est aussi la solution à moyen terme, ce qu'on demande au Ministère, c'est aussi une économie en termes d'énergie. Il faut bien aussi voir, on parle de l'eau, on parle de la qualité des pompes, la qualité des conduits, bon, la sécurité aussi par rapport à l'usine de cogénération Chapais Énergie, mais c'est aussi en termes d'énergie. Parce que présentement, la Ville de Chapais, parce que ce sont de vieilles pompes, alors les pompes fonctionnent constamment. Il y aurait une économie aussi d'énergie, donc on ferait autre chose avec ça.

825 **LE PRÉSIDENT :**

C'est juste en quantité d'eau. C'est parce que votre quantité actuelle, vous l'établissez à 2 400 gal/min par la capacité de la pompe. Et là, évidemment, il faut faire des calculs pour voir qu'est-ce que ça veut dire en mètres cubes. Mais quand, à la fin, vous évaluez à 828 mètres cubes/heure la quantité d'eau désirée, donc 828 000 litres, j'ai l'impression que c'est plus que le 2 400 gal/min.

835 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui. Dans cette...

LE PRÉSIDENT :

840 Et donc que là, dans la demande, il y a aussi un saut en avant. Et là, la question que j'ai, c'est: pourquoi faut-il que votre Municipalité fournisse de l'eau à une pisciculture? Parce qu'ailleurs au Québec, les piscicultures, elles trouvent leur eau elles-mêmes, elles ne prennent jamais de l'eau municipale. Pourquoi faudrait-il qu'elle prenne de l'eau municipale?

845 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Dans la deuxième solution qu'on avait apportée en 98, effectivement le projet de pisciculture n'était pas là, mais il reste quand même que c'était 3 millions \$, 3 à 4 millions \$. Ça n'avait pas quand même baissé. Mais monsieur Beauchamp, je vais revérifier - c'est plus technique - et je vous enverrai la réponse.

LE PRÉSIDENT :

855 Ce n'est pas nécessaire parce qu'on n'est pas en train d'examiner votre projet, on essaie juste de comprendre l'ensemble.

Mme LOUISE SAUCIER :

860 Mais dans les correctifs, même en 98 où on diminuait, on disait: «Écoutez, on ne va plus avec la pisciculture, mais on garde juste l'ensemble des opérations pour Ville de Chapais et on met un système où on va aller économiser de l'énergie en mettant des pompes plus adéquates», c'était aussi 4 millions \$.

LE PRÉSIDENT :

865 C'est sûr qu'à 40 ans, si la pompe a 40 ans...

Mme LOUISE SAUCIER :

870 Je vous dis, on usine, on machine, on essaie de trouver des pièces. Je vous dis que les gens font des miracles. Et effectivement, comme je vous dis, lundi soir on était en état de panique suite à un arrêt, une interruption d'Hydro. Les pompes ont repris, mais ça a donné un coup, alors il y a effectivement un conduit qui était moins solide et puis il y a eu une fuite d'eau.

875 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Si vous aviez à investir le 2 500 000 \$, qui correspondrait à votre quote-part de la solution souhaitable, avez-vous examiné l'amortissement de la dépense?

880 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Monsieur Genest, on n'est pas capable, Ville de Chapais n'est pas capable présentement de mettre ces sous-là, n'a pas les fonds, n'a pas la possibilité même d'emprunter pour faire ces travaux-là. C'est pour ça que je disais que le Programme Eaux Vives ne nous dessert pas bien puisque nous, on n'est pas capable d'aller avec 50 %.

885
890 À l'époque, avec l'autre programme Canada-Québec, il y avait 33 % - 33 %. C'était déjà, en tout cas, plus facile. Mais même demain matin, on ne serait pas capable d'aller emprunter 2.5 millions \$, on serait refusé. On n'a pas cette capacité-là avec 2 000 de population.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

895 Et les eaux usées, comment vous les traitez?

Mme LOUISE SAUCIER :

Oh! ça, je vais vous dire que c'est quelque chose qu'il faudrait que je vérifie.

900 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans le bilan régional, on mentionne que vos eaux usées sont rejetées sans traitement. Est-ce que vous savez où elles sont rejetées?

905 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Ça, je vais revérifier.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

910 Et tant qu'à corriger une situation, parce qu'il peut y avoir un lien avec l'eau potable, on ne sait jamais, si les eaux usées sont rejetées sans traitement, est-ce que votre projet d'investissement comprendrait aussi les eaux usées?

915 **Mme LOUISE SAUCIER :**

J'imagine. Parce que, écoutez, si c'est 4 millions \$, j'imagine qu'on fait ça puis on le fait conforme. Alors, je vais regarder.

920 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, vous notez la question et vous nous fournissez la réponse?

925 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Oui.

930 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors la question, c'est: où sont rejetées vos eaux usées et est-ce que votre projet comprend un volet «eaux usées».

935 **Mme LOUISE SAUCIER :**

J'en prends note et je vous réponds.

940 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur Genest est allé exactement dans une question que je voulais vous poser, mais je vais aussi reprendre une autre question de mon collègue, monsieur le président.

945 **Mme LOUISE SAUCIER :**

J'espère que je pourrai vous répondre.

950 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aimerais reprendre la dernière question qu'il vous a posée. Pourquoi une pisciculture, quand on sait que ce type d'industrie consomme énormément d'eau?

955 **Mme LOUISE SAUCIER :**

Je vais vous dire que cette idée-là vient de l'ancien Conseil. Il y avait déjà des promoteurs, il y avait un attrait, en tout cas il y avait un potentiel d'entreprise. Ce qu'on se disait, nous, le nouveau Conseil, c'est que: «Si effectivement les études de faisabilité ont été faites, il y a eu déjà des sommes et il y a un certain potentiel» et c'est dans ce sens-là que nous, on disait: «Bien, pourquoi on n'irait pas, bon, dans ce créneau-là?» C'est dans cette optique-là où

il y a du développement, il y a un potentiel, en tout cas, qui a été prouvé par des études de faisabilité. Et c'est là. Tu sais, je me dis on ne recommencera pas à chaque fois.

960

Et comme je vous dis, quand il y a - en tout cas, c'est notre façon - quand il y a un promoteur qui démontre un intérêt, je peux vous dire qu'on est peut-être plus à l'écoute parce qu'il n'y en a pas beaucoup. Et il y a déjà eu, comme je vous dis, des sommes d'investies en étude de faisabilité et beaucoup de sous. Alors, ce n'est peut-être pas un créneau qui est à mettre complètement de côté.

965

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

970

Et il n'y a qu'un seul projet de pisciculture présentement?

Mme LOUISE SAUCIER :

975

Présentement, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

980

Au lac Presqu'île, et au lac qui borde également la réserve.

Mme LOUISE SAUCIER :

985

Présentement, le projet de pisciculture n'est pas encore né, il est à l'état d'étude de faisabilité. Il est à l'étude. Vraiment, il....

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

985

Et géographiquement, il n'est pas placé.

Mme LOUISE SAUCIER :

990

Non, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1000

Vous savez évidemment que le problème que vous avez n'est pas unique, puisque des municipalités de la Côte-Nord nous ont fait valoir exactement les mêmes arguments, leur situation est différente, mais à savoir que la situation concrète sur le territoire et la faiblesse de la population fait que pour un certain nombre de petites municipalités, les critères d'acceptation des projets dans le cadre de Eaux Vives deviennent à ce moment-là trop cher, trop difficiles pour les municipalités comme les vôtres, où je pense que là il y a un réel problème.

Et c'est un problème qui n'est pas tombé dans l'oreille d'une Commission sourde. On va essayer de réfléchir à ça et peut-être d'émettre quelques opinions sur ce point-là.

Mme LOUISE SAUCIER :

1005

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1010

Merci, madame. Alors, je fais une pause de cinq minutes et on reviendra ensuite avec le Conseil régional de développement de la Baie James.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1015

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1020

Bonsoir, monsieur, mesdames! J'imagine que vous venez au nom du Conseil régional de développement de la Baie-James. Alors je vais vous demander de vous identifier pour la transcription, puis après ça présenter le mémoire.

Mme LOUISE SAUCIER :

1025

Louise Saucier, mairesse de la Ville de Chapais et administratrice au CRDBJ.

Mme LOUISE DUQUETTE :

1030

Louise Duquette, présidente de la Localité de Radisson, administratrice au CRD.

M. RENÉ PERRON :

René Perron, agent de recherche, développement et planification au Conseil régional.

1035

Mme LOUISE SAUCIER :

1040

Peut-être juste souligner qu'il y a des gens qui ont travaillé sur ce mémoire, qui ne sont pas ici. Ce sont monsieur Robert Labelle, maire de la Ville de Matagami et administrateur du CRDBJ, monsieur Luc Ferland, directeur général du CRDBJ et monsieur Jean-Paul Bérubé, analyste financier et permanent au CRDBJ.

Alors vu que, moi, j'ai parlé beaucoup, je vais céder la place à madame Louise Ducap et à monsieur René Perron.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1050 **Mme LOUISE DUCAP :**

1055 Je dois informer la Commission que la présentation sera un résumé du mémoire que vous avez en main.

1060 Nous tenons à remercier les membres de la Commission de leur présence sur le territoire de la Baie-James et de leur visite à la Localité de Radisson.

1065 La problématique mondiale de l'eau et sa répercussion possible sur le territoire. La problématique mondiale de l'eau et particulièrement le contexte nord américain laisse entrevoir une forte demande de cette ressource renouvelable. Notons que la région du Middle-West américain a connu à quelques reprises par le passé, et encore cette année, des sécheresses importantes ayant des répercussions sur la population et les entreprises agricoles.

1070 Si la tendance climatique se maintient, les besoins en eau de cette importante région américaine prendront de l'importance et la pression s'accentuera sur le Canada, l'Ontario et le Québec, pour permettre l'exportation massive de l'eau des Grands Lacs et de la baie James. À ce sujet, la ressource eau qui abonde sur le territoire régional peut devenir un enjeu majeur et ce, dans un avenir rapproché.

1075 Le document de consultation publique «La gestion de l'eau au Québec» mentionne que le Québec détient 3 % des réserves mondiales d'eau douce renouvelables. La qualité de ces eaux ne semble pas constituer un problème puisqu'elle serait de bonne qualité. Toutefois, les données sur lesquelles se base le document produit par la Direction régionale du Nord-du-Québec proviennent de la Société d'énergie de la Baie James puisqu'il n'y a pas de station de mesure comme il y en a dans les autres régions du Québec.

1080 Avec la fin des travaux relatifs à la réalisation des barrages, la Société d'énergie de la Baie James, il y a quelques années, la question qui se pose ici est de savoir qui effectue actuellement les relevés sur le territoire. De plus, ne serait-il pas intéressant de disposer d'une contre-expertise.

1085 En ce qui a trait aux eaux souterraines, les instances gouvernementales ne disposent pas d'information spécifique à ce sujet. Toutefois, l'importante superficie qu'occupe l'eau de surface sur le territoire régional laisse entrevoir la présence d'importantes nappes phréatiques.

La région possède également la plus forte capacité hydrographique non exploitée au Québec. L'exploitation de cette capacité énergétique est possible grâce à l'ouverture des marchés énergétiques qui amènera une réévaluation de cette capacité et ce, dans un avenir rapproché.

1090 Considérant tous les postulats mentionnés précédemment, la population jamésienne a intérêt à se positionner sur sa participation à la gestion de l'eau.

1095 La gestion de l'eau par bassin versant. Sachant que tout déséquilibre de la ressource affectera la population des bassins versants, il semble pertinent que ces populations soient impliquées dans la gestion de cette ressource. À ce titre, la notion de gestion par bassin versant des cours d'eau nous apparaît une approche appropriée, puisqu'elle repose sur l'intérêt des résidants du bassin et des riverains du plan d'eau pour une meilleure gestion de la ressource et mise sur la concertation des usagers et des gestionnaires pour y parvenir.

1100 L'application de la gestion par bassin versant sur le territoire de la baie James. Certains membres du comité de travail sur la gestion de l'eau se sont questionnés sur la possibilité d'introduire les principes de la gestion de l'eau par bassin versant sur le territoire et ce, en rapport avec l'application de la CBJNQ.

1105 En réponse à ce questionnement, la Charte prévoit que pour les grands fleuves, lacs ou mers partagés, des accords de coopération soient confortés entre les pays riverains de la Charte du réseau international. Nous sommes d'avis que les deux ethnies du territoire ne se perçoivent pas comme des citoyens de pays distincts.

1110 De plus, le plan de développement stratégique de la Radissonie et l'entente cadre qui en découle préconisent le développement harmonieux du territoire. Or, ce développement harmonieux nécessite des interactions entre les populations. À cet égard, l'approche de gestion par bassin versant constituerait un outil fort approprié.

1115 Toujours dans une perspective de développement harmonieux du territoire, nous nous serions réjouis qu'une entente soit intervenue entre la Commission sur la gestion de l'eau et le Comité consultatif de l'environnement de la baie James afin de permettre la tenue d'audiences communes. Cette entente aurait donné la possibilité aux intervenants des deux ethnies du territoire de s'exprimer conjointement sur le sujet.

1120 Recommandations relatives à la gestion par bassin versant. Nous recommandons que le ministère de l'Environnement signe une entente spécifique avec le Conseil régional de développement de la Baie-James et les autres intervenants régionaux, initiant la gestion de l'eau par bassin versant sur le territoire. L'objectif principal de cette entente serait d'élaborer un schéma directeur de l'eau en concertation avec les gestionnaires et les usagers du bassin versant.

1130 À ce sujet, nous croyons souhaitable que les deux bassins versants influencés l'un, par l'éventuel projet de barrage Mégiscanne, et l'autre, par les travaux de retenue sur la rivière La Grande, soient l'objet de l'implantation de ce style de gestion sur le territoire.

1135 L'exportation massive de l'eau de la baie James vers les Grands Lacs. De façon globale, une exportation massive de l'eau de la baie James vers les Grands Lacs risque d'avoir une incidence directe sur les écosystèmes de l'ensemble du territoire régional. De toute évidence, les populations du littoral seront beaucoup plus touchées par cette déviation. Toutefois, les populations situées tout au long des rives des cours d'eau seront également affectées par ce changement majeur de l'environnement aquatique du territoire.

1140 À ce sujet, nous sommes d'avis que les populations crie et jamésienne doivent être informées, consultées, concertées et impliquées dans le processus décisionnel se rapportant à tous les projets d'exportation.

1145 Une ressource renouvelable exportable sous forme d'eau potable embouteillée ou autre. Avec 54 % des eaux de surface du Québec, il est fort probable que le sous-sol régional regorge de nappes phréatiques. Mais dans l'état actuel des connaissances relatives à ces nappes, il apparaît difficile de localiser, de quantifier et de déterminer la qualité de ces ressources eau. Il importe que le gouvernement soit responsable d'identifier et de cartographier les nappes phréatiques.

1150 Toutefois, dans une perspective de développement, il serait intéressant de demander aux compagnies d'exploration minière d'identifier les sources d'eau qu'elles rencontrent lors des forages qu'elles effectuent. Ce type d'information pourrait être colligé et devenir utile lorsqu'il sera question d'exporter l'eau potable de la région vers d'autres pays et ce, de préférence sous une forme embouteillée plutôt qu'en vrac, en raison du nombre d'emplois que cela génère.

1155 Dans le même ordre d'idée, une redevance de l'exportation de cette ressource naturelle pourrait être appliquée et ce, afin de permettre à la région de développer des avantages concurrentiels qui compenseront pour les inconvénients que lui cause, entre autres, son faible taux de population.

1160 L'établissement de la direction régionale Nord-du-Québec du ministère de l'Environnement sur le territoire de la région Nord-du-Québec. La région Nord-du-Québec est la seule région administrative du ministère de l'Environnement dont la Direction régionale délègue ses responsabilités à une région limitrophe. À cet effet, nous questionnons la pertinence d'un tel mode de gestion dont l'éloignement laisse supposer un sérieux manque de connaissance du contexte régional.

1170 Il semble que le ministère de l'Environnement et sa Direction régionale Nord-du-Québec subissent des coupures budgétaires l'obligeant à diminuer ses interventions sur le terrain et à développer avec les entreprises un partenariat de plus en plus important en matière de suivi et de contrôle. De plus, le Ministère se fie à la vigilance des citoyens pour effectuer le suivi terrain. À ce sujet, il s'est engagé auprès du président de la Commission à fournir l'évolution de l'effectif de la Direction régionale Nord-du-Québec depuis trois ou quatre ans. Or, le seul élément d'information reçu à ce jour se rapporte à deux tableaux annexés au présent document.

1175

1180 L'information soumise nous questionne puisque les pourcentages qu'on y présente ne semblent pas concorder avec les montants. Par exemple, pour la Direction régionale Nord-du-Québec, on nous présente une augmentation de budget entre les années 1996-97 et 97-98, tandis qu'en pourcentage, on nous présente une diminution budgétaire. De plus, le Ministère n'inclut pas au budget de la région Nord-du-Québec les sommes allouées aux études environnementales comme il le fait pour le budget global.

1185 À la lecture du verbatim des séances de consultation publique sur la gestion de l'eau, le mode de gestion appliqué par le ministère de l'Environnement dans la région Nord-du-Québec nous paraît peu approprié. Il semble y avoir une ambiguïté dans la division des responsabilités entre les deux directions régionales qui oeuvrent sur le territoire.

1190 Précisons d'abord que le mode de gestion présentement en application entraîne un délai certain dans le traitement des plaintes déposées par la population. De plus, lorsque le ministère de l'Environnement s'en remet à la vigilance de la population, il faut s'assurer de ne pas décourager et de démobiliser la garde. Il y a donc lieu de se questionner sur le mode de gestion de l'eau appliqué sur le territoire de la région Nord-du-Québec et ce, sur différents aspects.

1195 En conclusion, considérant ces différents éléments d'information, il est difficile pour le Conseil régional de développement d'évaluer l'action du ministère de l'Environnement sur le territoire. À défaut de représentant de ce Ministère sur le territoire, qui assume la tâche de sensibiliser la population à l'environnement? Quelle est la perte d'expertise sur le territoire? Afin de répondre à ces questions, il serait peut-être pertinent d'obtenir de la Direction régionale Nord-du-Québec le budget ventilé des années 1995 à 1999.

1200 1205 Dans la double perspective de mettre en valeur et de protéger la ressource naturelle eau, une ressource essentielle et fragile ayant une valeur vitale mondiale, il nous semble important que la Direction régionale Nord-du-Québec du ministère de l'Environnement soit établie sur le territoire. Cet établissement est d'autant plus important compte tenu de la demande qui est faite d'introduire sur le territoire le principe de la gestion de l'eau par bassin versant.

1210 De plus, la possibilité que le Ministère change d'orientation et que l'on affecte plus de ressources au contrôle plutôt qu'à l'émission de certificat d'autorisation milite en faveur d'un établissement en région. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1215 Tout d'abord, donc, merci à vous trois, particulièrement à madame Ducap pour la présentation de votre mémoire. Juste avant qu'on aborde les questions que vous soulevez, j'aimerais revenir sur votre affirmation en page 5, au centre, en ce qui touche la collaboration qu'on a établie avec les comités de l'environnement de la baie James et le comité Kativik. Dans votre texte ici, il y a un indicatif, et vous l'avez traduit en conditionnel quand vous l'avez lu. Quel est le problème de la nuance qui a surgi en chemin?

1220 **M. RENÉ PERRON :**

Oui, le problème est assez simple et complexe à la fois. C'est qu'il a été écrit en quatre versions, et dans la première version, on avait entendu parler qu'il y avait des audiences publiques qui auraient lieu à Oujé Bougoumou. Donc on s'est dit que ça serait peut-être pertinent qu'on y aille pour entendre l'avis de la communauté autochtone. Et, malheureusement, quand on l'a su, les audiences étaient passées.

Bon, par contre, on nous a dit - ce n'est pas de votre part mais plutôt de la part du bureau du BAPE - qu'il y aurait probablement une audience commune, ici, à Radisson, à ce temps-ci, aujourd'hui même. Alors, on s'en était réjoui et on avait modifié le texte et là, ce qu'on savait, c'est qu'il y avait peut-être éventuellement une audience aussi plutôt pour la communauté cri à Montréal. Mais on avait aussi entendu dire que monsieur Roméo Saganash qui est le président du Comité consultatif de l'environnement de la baie James serait ici. Donc on s'était dit ça va peut-être... Bref, ça changeait tellement que, à un moment donné, on a arrêté de changer notre texte.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1240 **M. RENÉ PERRON :**

Et on est revenu aujourd'hui au conditionnel.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Ce qui est arrivé, c'est qu'il y a une controverse évidemment sur la juridiction. Bon, on n'a pas fait de ça une question juridique, on a essayé d'établir une collaboration concrète. Et ce qui est arrivé donc, c'est qu'on est venu une première fois sur le territoire à Chibougameau, on a établit une entente particulière avec le Comité Kativik, d'une part, et le Comité de l'environnement de la baie James, d'autre part, pour aller à l'intérieur des communautés inuites, on a donc fait Kuujuaq et Kuujjuarapik, et avec trois communautés cries, nous sommes allés à Chisasibi, à Oujé Bougoumou et Whapmagoostui. Bon, dans la première partie de l'audience.

1255 Par ailleurs, à cause de l'extraordinaire complexité de l'ensemble des choses, on a convenu, de part et d'autre, de ne faire ce travail-là que pour la première partie de l'audience.

Pour la deuxième partie de l'audience, on avait établi la rencontre ici, à Radisson, et comme on est venu relativement tard à cause des délais et des déplacements de dates - parce qu'au début, on devait venir au début d'août, puis, finalement, on est venu ici au début de septembre - à cause, notamment, des délais, les mémoires qui émergeront de la communauté cri, les gens ne se sentaient pas prêts à le faire pour la date que nous avions déjà

1265 programmée. Et comme on doit programmer les dix-sept régions, je vous jure, c'est
passablement compliqué de toujours programmer et déprogrammer, les gens nous ont signifié
qu'ils viendraient présenter leur mémoire à Montréal, perspective que moi j'avais ouverte aussi
pour d'autres groupes qui s'étaient plaints pour d'autres raisons du délai trop serré dans lequel la
Commission les plaçait. De sorte qu'il y a comme une soupape de sécurité pour les sessions à
Montréal, et ce qui va faire que les gens vont venir à Montréal, à ce moment-là. Alors ça
explique un peu la...

1270

M. RENÉ PERRON :

1275 Je vous dirais que ce n'est pas un reproche que l'on fait à la Commission. C'est juste
qu'en réalité, dans le texte, on disait aussi que vous étiez ici au territoire.

LE PRÉSIDENT :

1280 D'accord. Non, mais c'est intéressant de vous entendre là-dessus par ailleurs parce
que, donc, vous, vous semblez souhaiter qu'il ait pu y avoir une collaboration encore plus vive
ou plus marquée là-dessus. Si vous voulez nous le dire parce que là, c'est le deuxième - il y en
a eu un peu sur les déchets - les processus de consultation dans le Nord sont différents, il y a
une autre tradition liée aux conventions, si vous avez des choses à nous dire là-dessus, on est
prêt à vous entendre.

1285

M. RENÉ PERRON :

1290 Peut-être juste répéter le fait que dans le plan de développement et dans le mémoire
qu'on avait remis à la commission cri, qu'il y avait eu spécialement pour les Cris lors du
référendum de 95, ce qu'on disait, nous, c'est qu'il y a peut-être davantage de ponts à établir.
Or, il y a des choses comme ça qui sont des opportunités en or d'établir des ponts. C'est juste
ce qu'on regrette, en réalité.

1295 Mais il y a des activités qui se font sur le territoire et ça, j'ai deux maires de localités et
un autre qui participait, il y a des interactions qui se font avec les communautés autochtones
dans chacune des municipalités mais sauf que sur certains paliers, on les perd. C'est tout. Mais
comme je vous dis, ce n'est pas un reproche. C'est juste que vous êtes dans une réalité
régionale qu'on voulait tout simplement souligner.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Quand même vous nous le reprocheriez, nous autres, on ne regretterait pas parce que
je pense qu'on a fait d'énormes efforts de ce côté-là, mais c'est très important d'entrevoir les
meilleures manières de procéder à l'avenir.

1305

M. RENÉ PERRON :

1310 Je pense que quand il y a une opportunité, effectivement, d'entendre les communautés autochtones en même temps que nous, ça pourrait être intéressant. Autant pour nous que pour eux, que pour vous aussi. Il y a toujours un plus à avoir des interactions. Et à développer des interactions.

LE PRÉSIDENT :

1315 D'accord. Quand vous demandez la gestion par bassin versant pour la région, ce qui est une certaine surprise, on se serait plutôt attendu à ce qu'on nous dise: «Ici, vous savez, la gestion par bassin versant, c'est une affaire du sud, c'est pas bien bon pour le nord», vous nous dites le contraire.

1320 Expliquez-moi comment la collaboration entre les communautés pourraient s'établir dans le cas d'une gestion, par exemple, par bassin. Est-ce que vous désirez vraiment une gestion par bassin versant dans le coin ou vous voulez, si je comprends bien, devenir des acteurs de premier plan du développement et de la planification de l'eau sur le territoire.

1325 **M. RENÉ PERRON :**

1330 Je pense qu'on veut devenir des acteurs. Je pense qu'on est des acteurs du territoire. On veut s'affirmer en tant qu'acteurs du territoire. Mais je pense aussi que la gestion par bassin versant est une opportunité fort intéressante de non seulement être impliqué dans la gestion de l'eau, mais aussi d'être impliqué dans les discussions, dans des décisions, dans les processus mis en cours.

1335 Si on parle d'exportation, si on parle de mise en valeur de rivière, soit par des barrages ou autre, je pense que c'est un élément qui est tant pour -- et si je fais référence directement dans le texte à la rivière La Grande et si on fait référence au projet Mégiscanne, le barrage aurait lieu, je crois, pas loin de la communauté autochtone de Waskaganish, et l'eau, en fait, le reflux de l'eau aurait des incidences, si je ne m'abuse, ou en tout cas si mes informations sont bonnes, jusqu'à Senneterre.

1340 Alors c'est un plan d'eau important. Il y a aussi Nottaway-Broadback-Rupert qui aurait nécessairement des conséquences sur la Ville de Matagami. Or, dans les discussions, quand ça achoppe d'un côté, ça achoppe de partout. Il y aurait peut-être intérêt à ce que tous les gens qui sont touchés soient mis en commun et regarder tout ça. Maintenant, c'est un voeu mais on y croit.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

1350 Comment vous voyez ça, ces formes de collaboration-là, par rapport à l'état actuel des conventions établies dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois?

M. RENÉ PERRON :

1355 Ça, c'est un gros point d'interrogation. Ce qu'on me dit - moi, j'ai déjà essayé de prendre de l'information un peu partout - ce qu'on me dit, c'est une convention comme ça a prise de loi sur les lois. Bon, est-ce que c'est vrai ou c'est pas vrai? Je ne le sais pas. Quel serait l'intérêt des communautés autochtones de vivre ou de pouvoir s'exprimer par rapport à une gestion par bassin versant? Ça serait intéressant de le savoir, d'où l'intérêt peut-être de faire une présentation et qu'eux soient là, ou encore monsieur Saganash soit là, ça aurait été intéressant d'avoir leur avis.

1360 Ce que le Conseil régional prétend, c'est que, bon, établissons un pont. Allons-y avec une entente spécifique. Allons déterminer comment est-ce que tout ça pourrait s'harmoniser et espérons que ça fonctionne. Mais d'un premier pas, je crois que c'est une entente spécifique pour regarder comment est-ce que tout ça pourrait s'harmoniser.

1365 Exactement comme on a fait avec la rivière Chaudière qui impliquait deux régions, une panoplie de municipalités et l'entente spécifique a été regardée comment est-ce qu'on pourrait mettre en application une gestion par bassin versant. Peut-être que ça ne serait pas possible; peut-être que ça serait possible mais ce serait à vérifier ou, en tout cas, du moins à essayer.

1370 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1375 Madame Saucier, madame Ducap, monsieur Perron, est-ce que je me trompe quand je perçois de votre mémoire que dans votre documentation des problèmes d'approvisionnement en eau du Mid-West américain, vous semblez envisager comme une hypothèse possible, voire probable, l'exportation de l'eau de la Baie James vers les États-Unis mais vous, vous dites: «Il faudrait consulter. Il faudrait qu'on participe à la décision, etc.».

1380 **M. RENÉ PERRON :**

1385 Oui. En fait, lorsque vous êtes venus au mois de mai, j'avais soulevé la question et les gens avaient dit: «On n'a pas de projet sur les tablettes. On n'en a pas entendu parler réellement» et lorsque j'en ai fait mention au conseil d'administration, les gens, eux, ont dit: «Ah! bien, oui, c'est encore un sujet sur les tablettes.» Il était même question que ce soit la rivière Harricana que l'on inverse son cours, etc., etc.

1390 Alors, le questionnement est resté sur la table et vous remarquerez que je vous l'apporte comme étant une éventualité ou une possibilité. Dans l'état actuel des choses, on ne sait pas, sauf que ce que les gens se disent, c'est que si jamais ça devait arriver, y aurait-il moyen que les résidants de la région soient ou informés, concertés et...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1395 Oui. Si je comprends bien, l'approche préliminaire ou actuelle, la position actuelle du CRD, ce n'est pas de dire: «Il n'en est absolument pas question, pour aucune considération», c'est: «Nous voulons être associés...»

M. RENÉ PERRON :

1400 À la prise de décision.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui.

M. RENÉ PERRON :

C'est-à-dire que les gens n'ont pas dit non tout de suite, n'ont pas dit oui tout de suite. On ne sait pas. Est-ce qu'il y a effectivement des répercussions qui auraient lieu sur le territoire? 1410 Est-ce qu'il y aurait moins de précipitations? Est-ce qu'il y aurait ci? Est-ce qu'il y aurait ça? Est-ce qu'il y aurait une diminution notable des cours d'eau, des niveaux d'eau dans les cours d'eau? On ne sait pas c'est quoi la quantité qui va être exportée. On est vis-à-vis rien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1415 Oui. Ce n'est pas connu. Les impacts ne sont pas connus.

M. RENÉ PERRON :

1420 C'est ça. Alors c'est quand même difficile de prendre une décision bien arrêtée quand on n'a pas l'information.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1425 Non, mais j'essaie de voir au niveau des principes. Comme pour l'exportation, vous mentionnez les grandes réserves d'eau de la région. Vous semblez préférer l'exportation de l'eau embouteillée parce que plus créatrice d'emplois et mentionnez qu'une redevance devrait être payable. Ça veut dire, j'imagine, que pour vous, ce n'est pas exclu d'autres formes d'exportation parce que vous dites préférer l'eau embouteillée.

M. RENÉ PERRON :

1430 Oui. Disons qu'on est conscient des coûts que ça implique d'embouteiller l'eau, mettons à Chapais, et de l'exporter à l'extérieur de la région. Donc, c'est pour ça qu'on reste ouvert à d'autres modes d'exportation. Mais, encore là, on n'a pas d'information sur les nappes phréatiques, on n'a pas d'information sur les choses. Sauf qu'on ne veut pas empêcher de tourner en rond ou, je vais dire comme on disait dans le temps, d'arrêter le développement. On

n'arrête pas le développement. Ce n'est pas notre approche. Ce qu'on veut, c'est être vraiment informé du tout pour pouvoir prendre des décisions éclairées.

1440

Or, s'il y a effectivement une exportation de l'eau qui se fait sur le territoire, on aimerait qu'il y ait une redevance qui revienne au territoire. Et je ne vous ai pas donné l'exemple mais si on prend la forêt, qui est un exemple d'exportation, à tout le moins si ce n'est pas en bois rond, en bonne partie sur le territoire, or, le gouvernement du Québec a mis sur pied le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, qui permet justement à ce que la redevance forestière qui est payée au gouvernement, ils en retournent sur le territoire régional ici. Maintenant, c'est tellement encadré, qu'on ne peut faire que des types récréo-touristiques, etc., etc.

1450

Nous, ce qu'on dit, c'est que les redevances qui devraient venir sur le territoire devraient nous permettre de pallier à nos difficultés au niveau concurrentiel pour développer et mettre en valeur la ressource ici.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1455

Cette ouverture devant de possibles projets d'exportation massive, est-ce que vous l'avez analysée aussi en perspective avec d'autres potentiels de la région au plan de l'eau, par exemple la qualité des écosystèmes aquatiques, les aspects récréatifs, touristiques, de la chasse, de la pêche?

1460

M. RENÉ PERRON :

1465

Je vous dirais que sur le territoire ici, s'il y a quelque chose qui est développé, c'est bien la chasse, la pêche, par rapport à toutes les activités récréo-touristiques comme telles. Ce qu'il resterait à développer par rapport à ces activités-là sur le territoire, ce serait plus des activités sans prélevement de la ressource, d'accord?

1470

Donc, regarder les impacts d'une exportation massive d'eau, quand on demande à être informé et qu'on demande à être consulté et qu'on demande à être partie prenante à la décision, c'est parce que l'on veut se garder la possibilité de mettre tout en relation justement par rapport à un développement autre que l'exportation massive d'eau. Mais on ne veut pas tout de suite se positionner en disant: «Il n'y aura pas d'exportation massive d'eau sur le territoire.» Regardons toutes les éventualités possibles et allons-y de façon éclairée.

1475

Or, si on ne fait pas partie prenante de la décision et qu'on nous impose une décision sans qu'on soit informé, c'est bien évident qu'on peut difficilement mettre en parallèle avec d'autres types de développement une utilisation de cette ressource-là vers une exportation, versus l'exportation. D'où l'intérêt pour nous d'être partie prenante dans les décisions.

1480

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez consacré de nombreuses lignes au ministère de l'Environnement en région.

M. RENÉ PERRON :

1485

Et on en a enlevé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1490

Ça serait quoi vos attentes par rapport à un directeur résidant, des fonctionnaires résidants? Est-ce que vous avez des modèles d'autres ministères qui, ici, en région, répondent à vos attentes?

M. RENÉ PERRON :

1495

Je pourrais vous répondre quand on a fait la recherche - et j'en fais mention - quand on a fait la recherche sur la desserte gouvernementale sur le territoire, d'accord, c'est une région qui existe depuis 88 - et là, si le sous-ministre adjoint au développement des régions était ici, il serait très choqué mais ce n'est pas grave - c'est une région qui existe officiellement depuis 88, d'accord?

1500

Or, jusqu'en 97, il n'y avait jamais eu de réunion des directeurs régionaux des ministères sur le territoire, ce qu'on appelle une CAR. Et le pourquoi? C'est que pour une population de 39 000 habitants, parce que là on inclut les Cris et les Inuit, il y avait 46 directions régionales. Et 46 directions régionales, ce n'est que pour les Jamésiens, 20 000 habitants.

1505

Or, il y a combien de ministères au gouvernement du Québec? Une douzaine?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1510

Une vingtaine.

M. RENÉ PERRON :

1515

Une vingtaine? On avait 46 directions régionales. Et juste pour vous donner un exemple - et je peux le donner parce qu'il n'existe plus, ce n'est pas choquant pour personne - dans le temps qu'il y avait la SQDM, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, il y avait trois sociétés de développement de la main-d'oeuvre qui répondaient aux besoins du territoire, dont ici, la Ville de Radisson, elle était desservie par Chaudière-Appalaches.

1520

Alors, si on regarde les ministères et le type de desserte qu'ils ont sur le territoire, et bien, effectivement, on relève d'à peu près tout le monde et d'à peu près personne aussi.

1525

Et un cas qu'on pourrait énumérer facilement, lorsque Louise m'a fait part qu'elle avait des problèmes d'eau et qu'elle avait contacté la Municipalité de la Baie James, j'ai dit: «Est-ce

que tu as contacté le ministère de l'Environnement?» Elle a dit: «Ah! C'est vrai. J'aurais pu les contacter.» Mais ils ne sont pas présents sur le territoire.

1530 Et lorsque l'on en parle à quelqu'un qui demeure à Lebel-sur-Quévillon, qui fait partie aussi du conseil d'administration du Conseil régional, qui me disait qu'elle avait un problème d'environnement à son chalet, j'ai dit: «Qui as-tu contacté?» «La Municipalité de la Baie James.» Mais on ne contacte par le ministère de l'Environnement, il n'est pas là. Et là...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1535 Mais est-ce qu'il y a un système -- par exemple, vous nous parliez de délai de traitement des plaintes. Comment vous fonctionnez? Est-ce qu'il y a un système auquel vous avez accès à Québec, à Montréal ou je ne sais pas où?

1540 **Mme LOUISE SAUCIER :**

C'est l'Abitibi qui nous dessert présentement.

1545 **M. RENÉ PERRON :**

C'est l'Abitibi qui nous dessert présentement et je l'ai relevé à partir du verbatim.

1550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, vous vous adressez à Rouyn-Noranda.

1555 **M. RENÉ PERRON :**

Les plaintes sont adressées à Rouyn-Noranda. On m'a dit que c'est un monsieur Guy Fournier. Je lui ai téléphoné trois fois, malheureusement je n'ai pas eu l'opportunité de lui parler. Ce n'est pas nécessairement de sa faute, là, on est un peu partout sur le territoire à la fois.

1560 Alors ce qui m'intéressait de savoir, c'était le nombre de plaintes, parce que dans le verbatim relevé du 25 mai, il y avait madame Spiegler qui disait que pour les plaintes en général, on se donne deux semaines pour répondre aux plaintes. C'est ça. C'est certain que nous, à Rouyn-Noranda, six heures de route, des fois c'est des délais supplémentaires, et ça, c'est une réalité qu'ils vivent. Alors ça, c'est une personne qui dit qui répond à des plaintes, qui répond comme ça.

1565 Alors, moi, je ne le sais pas, mais vous autres qui êtes spécialistes en environnement, est-ce que deux semaines, c'est acceptable pour une plainte? Eux, ça semble acceptable. Ça semble être la norme.

1570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bien, ça dépend toujours de la nature de la plainte.

1575 **M. RENÉ PERRON :**

Exactement. Et c'est pour ça que je voulais avoir de l'information à ce sujet-là.

Mme LOUISE SAUCIER :

1580 Peut-être juste pour dire aussi que considérant la modification de mandat, nous, on souhaite, en tout cas Ville de Chapais s'est prononcée, il y en a sûrement d'autres qui le souhaiteraient aussi dans la région, à ce moment-là, il est indispensable d'avoir une Direction régionale près de nous si on veut lui donner... en tout cas, si on aimeraient qu'ils jouent le rôle d'un support technique. Et, moi, je vois mal comment il va pouvoir jouer ce rôle-là.

1585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est pour ça que je reviens à la question que je vous posais tout à l'heure. Est-ce qu'il y a un ministère actuellement qui est organisé en région et qui répond à vos attentes?

1590 **M. RENÉ PERRON :**

Un ministère?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1595 Oui?

M. RENÉ PERRON :

1600 Le seul ministère qui est en région à l'heure actuelle, c'est le ministère Développement des régions.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1605 Il y a un résidant?

M. RENÉ PERRON :

1610 Qui a pignon sur rue à Chibougameau. Il y a, en ce qui concerne la santé, ce n'est pas le Ministère mais c'est le Centre régional...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1615 La Direction de la santé publique, oui.

M. RENÉ PERRON :

1620 Le Centre régional de la santé qui est ici, mais il faut savoir qu'il y en a une aussi pour les Cris et une pour les Inuit. En ce qui concerne les autres ministères sur le territoire, on avait fait des demandes pour la direction régionale, en fait, on avait demandé trois directions régionales, si je me souviens bien, dans le temps: Ressources naturelles, qui nous paraissait essentiel; Environnement et Faune; et Éducation, d'accord; et ministère des Régions.

1625 On a eu le ministère des Régions. Environnement et Faune, on n'est même pas capable d'avoir d'information les concernant. Ressources naturelles, c'est en développement

mais ce n'est pas évident non plus. Et en ce qui concerne le ministère de l'Éducation, je ne pense pas que ça vienne un jour.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1630

Et est-ce que le ministère des Régions s'est donné des objectifs à l'égard de cette problématique-là?

M. RENÉ PERRON :

1635

Ah! oui. On s'est donné des objectifs.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1640

Le ministère des Régions, oui?

M. RENÉ PERRON :

1645

Et on y travaille. Mais c'est difficile de faire des démonstrations lorsqu'on n'a pas d'information. Et le cas du ministère de l'Environnement est probant. On ne peut pas avoir une information de leur part. Et ce qu'on sait, c'est que, moi, quand je regarde le verbatim qui s'est fait la dernière fois, il y a des contradictions qui sont flagrantes, où on dit que le bureau de Québec se garde le chapitre 2, qui est le chapitre des certificats d'autorisation, et le bureau d'Abitibi-Témiscamingue se garde le chapitre 1, qui est le contrôle, et que madame Spiegler nous dit que lorsqu'elle va sur le terrain, elle fait et du contrôle et du certificat d'autorisation, et que monsieur Dufresne nous dit plus loin: «Les gens, il y a trois personnes qui sont affectées soit à l'émission de certificats, soit au contrôle.» Et ces trois personnes-là, c'est des gens d'Abitibi. Or, on a un problème sérieux de savoir qui fait quoi sur ce territoire-là. Il y a pour le moins des contradictions et ce, dans le verbatim du 25 mai. Je peux vous donner la cote, si vous voulez.

1655

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1660

Oui, mais ça vous fait des bons arguments pour votre dossier.

M. RENÉ PERRON :

1665

Oui, malheureusement, on les a enlevés. On pensait qu'ils étaient pour être ici et qu'ils étaient pour répondre à ces questions-là, mais on a manqué notre coup.

Mme LOUISE SAUCIER :

Et ça ne semble pas facile puisque, effectivement, vous avez vu dans le mémoire qu'il y a déjà eu une demande de faite par le Conseil régional de développement pour la Direction

1670 régionale et même, déjà, le Conseil avait même statué de son emplacement, soit Lebel-sur-Quévillon, et on n'a pas eu de réponse. Et c'était en l'année 97. Alors il semble qu'ils ne sont pas faciles à faire bouger.

M. RENÉ PERRON :

1675 C'était le 25 septembre 97. Et même le 25 septembre 97, on n'est pas capable d'avoir d'information les concernant. Ça semble un problème. En tout cas, pour nous, ça nous semble un problème. Et sur le terrain, ça semble aussi être un problème, ne serait-ce que par les contradictions soulevées.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

1685 Oui, puis sans prendre leur défense, il faut dire aussi que c'est assez complexe puisque, à l'intérieur du ministère de l'Environnement, il y a des choses qui sont centralisées et d'autres qui sont décentralisées. Alors, donc, il peut y avoir des bouts de permis qui sont donnés en région et d'autres qui sont donnés à Québec. Et là, c'est assez complexe comme...

M. RENÉ PERRON :

1690 Et j'aurais été curieux de savoir si, effectivement, l'Abitibi-Témiscamingue s'occupe des Jamésiens, les communautés autochtones sont sur territoires fédéraux, la Loi de l'environnement du Québec ne s'applique pas. Ça aussi, c'est questionnable.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :

1700 Bien, moi, monsieur le président, j'avais deux questions: l'une concernait le projet d'eau embouteillée que vous semblez chérir, je voulais vous faire élaborer sur les redevances, et ma deuxième question était justement sur ce sujet que vous venez de traiter avec monsieur Genest aussi. Peut-être une sous-question.

1705 Dans ces projets qui peuvent concerter l'eau souterraine, vous parlez des nappes phréatiques. N'y a-t-il pas dans la région ici un problème de pergélisol? Même si c'est des sections dites discontinues, est-ce que vous n'avez pas des problèmes à ce niveau-là qui pourraient freiner toute velléité?

1710 **M. RENÉ PERRON :**

Je vous dirais qu'il y a deux types de climat sur le territoire. Alors du 49e parallèle jusqu'au 52e parallèle, c'est un climat tempéré, humide, de caractère boréal, donc il y a une

1715 forêt boréale, ce qui veut dire que le pergélisol n'est pas là. Ensuite de ça, du 52e parallèle jusqu'à peu près à la hauteur de Caniapiscau, c'est-à-dire le 55e parallèle, on est dans un type de végétation sub-arctique où, encore là, le pergélisol n'est pas très présent. On va retrouver le pergélisol beaucoup plus au nord et là, on s'entend d'une gelée très profonde de trois mètres, d'un mètre mais, dans le coin ici, ça ne semble pas être une grande...

1720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Tous les espoirs vous sont permis.

1725 **M. RENÉ PERRON :**

1730 Je pense que oui. Je pense que oui. Sincèrement. Il s'agit de trouver la nappe.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

1740 Ce qui est intéressant dans l'argumentation que vous avez, c'est que vous voudriez comme assujettir les explorations minières au niveau d'un certain nombre d'informations relatives à l'eau. Parce que ça, d'habitude, la Loi des mines a comme préséance sur toute autre chose. Et là, on sent que vous voulez déplacer un rapport de force.

1745 **M. RENÉ PERRON :**

En fait, on a changé. Dans l'addenda, on change notre demande suite justement à ce type d'information qu'on a eue. On n'exige plus mais on demande.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pouvez exiger, ce n'est pas grave. Il y a des groupes qui viennent devant nous et exigent beaucoup. Il ne faut pas être timide là-dessus.

1755 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce qu'Hydro-Québec ne pourrait pas aussi vous être d'un précieux secours à ce niveau-là dans toutes les données que la société a pu relever sur le territoire, en particulier ici?

1760 **M. RENÉ PERRON :**

Moi, c'est une avenue, en tout cas, que je pense que les gens du comité n'ont pas soulevée parce que ce qu'on dit dans l'industrie minière, règle générale, quand ils font de l'exploration sur le territoire, c'est que -- et les compagnies d'exploration vous diraient que un trou sur deux, ils trouvent de l'eau. Alors ça peut être intéressant. Maintenant, Hydro-Québec, quel type d'expertise est-ce qu'elle a pour traiter des eaux souterraines? Je ne le sais pas. Mais ce serait peut-être quelque chose à leur demander, effectivement.

1760 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Vous avez également dans votre addenda demandé de remplacer l'expression: «Nous présentons deux exemples» par: «Nous présentons trois exemples». Alors quel est le troisième? Je n'en vois que deux.

1765 **M. RENÉ PERRON :**

 C'est qu'il n'est pas mis de façon explicite. «En termes d'inconvénients...», vous allez le retrouver disons toujours dans le même paragraphe mais si on part d'en bas, sixième phrase, sixième ligne par le bas. C'est:

1770 «En termes d'inconvénients, la difficulté de démarrer des entreprises de deuxième transformation sur le territoire, notamment dans le secteur forestier, se fait ressentir également.»

1775 Ce serait la troisième.

1780 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 D'accord.

1785 **M. RENÉ PERRON :**

 C'est pour diversifier. On a un problème avec les télécommunications, on a un problème avec l'eau potable, on a un problème aussi avec la deuxième et la troisième transformations sur le territoire qui fait cruellement défaut.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

 Juste un petit détail, en page 2 de votre rapport, à la note, vous évoquez le 16 % des réserves mondiales d'eau douce gérée par le Québec. Oubliez ça.

1795 **M. RENÉ PERRON :**

 D'accord.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est correct?

1805 **M. RENÉ PERRON :**

C'est bien 3 %?

LE PRÉSIDENT :

1805

Oui, c'est bien 3 %. Et c'est une erreur qui est entrée dans l'appareil. On ne sait pas quand, on ne sait pas où et, depuis ce temps-là, tout le monde la répète.

M. RENÉ PERRON :

1810

On prend tous nos sources à la même place.

LE PRÉSIDENT :

1815

Alors on a abdiqué de ça. Déjà 3 %, c'est vraiment beaucoup.

M. RENÉ PERRON :

1820

Je vous dirais, pour terminer, que la décision gouvernementale - juste pour revenir un peu avec la décision gouvernementale - dans le document qu'on a remis au gouvernement, ce que l'on disait, c'est qu'on voulait avoir trois ministères qui nous semblaient importants pour le territoire, les trois que j'ai nommés: l'Éducation, l'Environnement et Faune; et Ressources naturelles.

1825

En ce qui concerne tous les autres ministères, ce que l'on disait au gouvernement, c'est qu'on voulait avoir seulement qu'une personne qui nous dessert, une direction régionale qui nous dessert. Peut-être même pour certains ministères, on avait identifié les ministères en question, une personne sur le territoire pour répondre aux besoins du territoire mais rattachée à une direction régionale, soit en Abitibi-Témiscamingue, soit au Saguenay-Lac-Saint-Jean, peu importe, mais que l'on sache à qui on s'adresse pour avoir de l'information sur la vie sur le territoire.

1835

Et, en ce sens, les trois directions régionales ne nous semblaient pas quelque chose d'insurmontable. C'est comme essentiel que les Ressources naturelles, c'est gros sur le territoire ici, l'Environnement, la Faune aussi, et l'Éducation, parce qu'on avait un grave problème au niveau des SQDM et tout ça. Une partie. On n'aura pas le ministère de l'Éducation; par contre, on a Emploi Québec, une unité régionale sur le territoire. Alors c'est aussi un ministère, si on veut, mais pas le ministère de l'Éducation. Et là, on relève directement d'une seule: Abitibi-Témiscamingue, plutôt que deux auparavant, qui étaient le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue.

1840

Donc, effectivement, on fait des pas en avant mais pour pouvoir argumenter, je vais dire comme l'autre, on essaie de frapper à toutes les portes qu'il nous est possible de frapper pour avoir de l'information et on se heurte toujours à une porte fermée. Malheureusement.

1845

On pourrait peut-être apporter un addenda supplémentaire que j'ai vu tout à l'heure à la lecture du document. À la page 8, vous ne l'avez pas, mais je vais la faire tout à l'heure, je vais la remettre...

1850

LE PRÉSIDENT :

J'ai une page 8, moi, sur mon document.

M. RENÉ PERRON :

1855

Page 8? Oui. Alors deuxième paragraphe, il ne faudrait pas lire dans l'avant-dernière phrase: «Le mode de gestion de l'eau appliqué» puisqu'on parle du ministère de l'Environnement, mais plutôt: «Le mode de gestion appliqué sur le territoire» et on va enlever: «l'eau». Ça ne se rapporte pas ici.

1860

LE PRÉSIDENT :

C'est plus large que seulement l'eau.

1865

M. RENÉ PERRON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1870

Là-dessus, à chaque fois que vous avez parlé du ministère de l'Environnement, vous avez toujours ajouté: «Faune».

1875 **M. RENÉ PERRON :**

Oui.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

1885 Je dois comprendre que là aussi, il y a un petit malaise, le nouveau divorce entre Faune et Environnement --

1890 **M. RENÉ PERRON :**

1895 C'est qu'auparavant, il y avait le ministère de l'Environnement et le ministère de la Faune. Maintenant, on se retrouve avec deux ministères, et je pense que même Environnement, ils ne savent pas trop sur quelle chaise ils vont danser de ce temps-ci. Alors c'est pour ça qu'on veut se positionner par rapport aux deux ministères.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

1905 Correct. Bon, bien, écoutez, merci beaucoup de votre contribution. Je pense que c'est extrêmement important et c'est important aussi de voir que vous avez un regard sur la gestion par bassin, et que là, il y a une espèce de volonté de concertation de votre part d'être des interlocuteurs de premier plan si de nouveaux projets, quels qu'ils soient, arrivent et qui affectent la ressource sur votre milieu. Je pense que c'est ça que, en plus du message de présence du ministère de l'Environnement, je pense que le message clé que vous nous livrez est celui-là, que vous êtes des partenaires intéressés.

1910 **M. RENÉ PERRON :**

Merci.

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche? Merci beaucoup.

1920 **M. RENÉ PERRON :**

1925 Le message passe bien. Je vous remercie.

1930 **LE PRÉSIDENT :**

1935 Très bien. Parfait. Quand les messages sont clairs, ça va mieux.

Est-ce que sur les allégations de faits, est-ce qu'il y a eu des erreurs de faits? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut faire une correction sur ce qui a été dit? Non.

1920 Bon, alors, je tiens donc à vous remercier de votre présence ce soir. Je signale les gens au soutien de l'audience du ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Daniel Moisan et monsieur Richard Grenier; René Beaudet comme analyste; la sténotypiste madame Lise Maisonneuve; Serge Labrecque à l'arrière avec Hélène Marchand.

1925 Je rappelle que la Commission continue sa tournée. La semaine prochaine, nous serons dans la région de l'Abitibi - alors on aura peut-être des échos de notre présence ce soir - et dans la région de l'Outaouais. Et nous prévoyons la fin de notre tournée vers la fin du mois de novembre à Montréal, et nous devrions remettre un rapport au ministre au 15 mars de l'an 2000. Merci beaucoup et à bientôt, j'espère.

1930 *****
1935 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.